

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - AJOURNEMENT

(2021-2022) 20 JANVIER 2022

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Procès-verbal d'une séance ajournée du conseil d'administration (CA) du 18 janvier 2022, du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **20 janvier 2022 à 19h**, par téléconférence (TEAMS).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE (TEAMS), mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale,

LES ADMINISTRATEURS du CA :

Pamélie Bélanger – Administratrice - Professionnels non enseignants
Nathalie Bérubé – Administratrice - Directions d'établissement
Marie-Josée Bibeau – Administratrice - Personnel d'encadrement
Carole Champagne – Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement
Isabelle Dubuc – Administratrice - Communautaire, sportif, culturel
Denis Lefebvre – Administrateur - District n° 2
Frédéric Lefebvre – Administrateur - District n° 4
Dominic Loiseau – Administrateur - Enseignants
Gilles Montreuil – Vice-président – Administrateur - District n° 5
Michelle Morin – Présidente – Administratrice - District n° 3
Yves Pelletier – Administrateur - Finances, comptabilité, RF, RM
Carole St-Arnaud – Administratrice - Personnel de soutien
Karine Whelan – Administratrice - Municipal, santé, services sociaux

ET

Daniel Bouthillette, directeur général adjoint
Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCES :

Patrick Boucher – Administrateur - District n° 1
Sandra Gauthier-Pépin – Administratrice - 18 à 35 ans

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENTE

M^{me} Michelle Morin, présidente, ouvre la séance à 19h.

Le quorum est confirmé.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Denis Lefebvre, administrateur, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

CA-2022-01-20-115 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. RÈGLE SUR LES CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2022-2023 – ADOPTION

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui prévoit que les critères d'inscription sont déterminés annuellement par le centre de services scolaire après consultation du comité de parents;

CONSIDÉRANT l'article 37 du *Règlement de délégation de pouvoirs* du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) qui établit que le CA détermine les critères d'inscription;

CONSIDÉRANT le projet de consultation adopté par la Direction générale le 5 octobre 2021 et la période de consultation s'échelonnant du 6 octobre au 19 novembre 2021;

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - AJOURNEMENT

(2021-2022) 20 JANVIER 2022

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

CONSIDÉRANT que le comité de parents est en accord avec le projet de consultation;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de gestion (CCG) est en accord avec le projet de consultation.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Josée Bibeau, administratrice,

que les membres du CA adoptent la Règle sur les critères d'inscription pour le secteur des jeunes, pour l'année scolaire 2022-2023, telle que déposée sous la cote 3b.

CA-2022-01-20-116 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, M. Denis Lefebvre, administrateur, propose la levée de la séance.

CA-2022-01-20-117 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Directrice générale

NM/ng/dg

Secrétaire générale